

L'assurance de la Responsabilité des dirigeants et des réclamations liées à l'emploi, **une réponse à des situations professionnelles bien connues**

Demandez un rendez-vous ou une étude personnalisée :



Tous vos interlocuteurs :

Consultez notre site internet www.grassavoie.com, rubrique « implantations »
Ou demandez un rendez-vous sur la page « Responsabilité des dirigeants ».

solutions GRAS SAVOYE

La protection de l'entreprise et de ses salariés

GRAS SAVOYE S.A., société anonyme au capital de 1 432 600 euros - RCS Nanterre 311 248 637
Siège Social : 2 à 8 rue Ancelle - BP 129 - Neuilly-sur-Seine Cedex (92202) - <http://www.grassavoie.com>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)
GRAS SAVOYE est soumis au contrôle de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 9

Copyright Big Business & Industry © Getty Images, Fotolia



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances

Responsabilité des dirigeants

Option « Réclamations liées à l'emploi »

Des garanties d'assurance pour répondre à des risques en forte croissance

solutions GRAS SAVOYE



Etre dirigeant d'entreprise implique d'évoluer dans un contexte juridique et social qui est source de litiges de plus en plus fréquents : action en comblement de passif, faute de gestion, harcèlement, discriminations, licenciements, etc.

Votre responsabilité personnelle est exposée,
Gras Savoye innove et vous propose des garanties d'assurance inédites et sécurisantes.



GRAS SAVOYE
Courtier en assurances

Pour quoi ? Pour qui ?

On constate aujourd'hui une multiplication des actions de recherche en responsabilité des dirigeants, du fait des évolutions de l'environnement économique de l'entreprise (relations avec les actionnaires, défaillances, fusions et acquisitions, internationalisations), mais aussi du fait d'une médiatisation accrue des litiges concernant la gouvernance, d'une inflation des textes et globalement d'une meilleure connaissance par les salariés de leurs droits.



Quelles entreprises ?

La Solution Gras Savoye « Responsabilité des Dirigeants – Réclamations liées à l'emploi » s'adresse aux dirigeants d'entreprises dont le chiffre d'affaire est compris entre 25 et 500 millions d'euros et de tous secteurs (hors institutions financières), cotées ou non en Bourse (un texte spécifique pour les sociétés cotées permet de couvrir en complément des dirigeants, la société dans le cadre de réclamations boursières).

Quels dirigeants ?

Un ensemble élargi de personnes physiques dont la responsabilité peut être recherchée ou engagée : dirigeant de droit ou de fait, salarié ou non, passé, présent et futur, au sein du siège social ou dans une filiale ou entité extérieure.

A quoi ça sert ?

La **responsabilité des dirigeants** peut être engagée sur leurs biens propres, et avoir ainsi des conséquences catastrophiques sur leur patrimoine personnel. L'assurance Responsabilité des dirigeants leur permet de se protéger contre de telles conséquences.

L'entreprise connaît, par ailleurs, un nombre croissant de **réclamations liées à l'emploi** (plus de 225.000 litiges aux Prud'hommes en 2010). L'assurance Réclamations liées à l'emploi les aide à faire face.

Ces risques ont également une influence directe sur l'image et la notoriété de votre société. Gras Savoye vous offre la protection adéquate pour préserver votre société en prenant en charge les frais de gestion de crise, les frais de communication, de comparution ou de soutien psychologique.

L'innovation Gras Savoye

Les garanties proposées par Gras Savoye vous permettent de bénéficier des meilleures conditions du marché :

- Garantie des réclamations contre la personne morale dans le cadre d'une faute non séparable du dirigeant
- Prise en charge de tous les frais de défense en cas de réclamation conjointe.
- Garantie des réclamations contre la personne morale administrateur dans les filiales et entités extérieures

Avec Gras Savoye, vous avez le choix

Soucieux d'offrir à ses clients une protection globale, Gras Savoye est le premier courtier à avoir fait accepter au marché de l'assurance son propre texte permettant de souscrire simultanément la garantie Responsabilité des Dirigeants et la garantie de la personne morale pour les réclamations liées à l'emploi, dans un contrat unique.

Les responsabilités des dirigeants et de la personne morale pour les réclamations liées à l'emploi ne sont traditionnellement pas couvertes dans les contrats d'assurance responsabilité civile et RC pro.

Ce que vous devez savoir

Le contexte légal en RDD

Quelques exemples de mise en cause des dirigeants

- Retard dans une déclaration de cessation des paiements
- Absences répétées aux Conseils d'administration
- Absence de vérification et de signature des documents
- Supervision insuffisante des activités
- Poursuite d'une activité déficitaire
- Mauvaise tenue de comptabilité
- Investissements portant un risque déraisonnable
- Actes dépassant les pouvoirs conférés par les statuts
- Violation de la loi

Les lois françaises ont mis à la charge des dirigeants une obligation de répondre sur leur patrimoine personnel des dommages et intérêts auxquels ils sont condamnés suite :

- à un manquement aux obligations légales, réglementaires ou statutaires,
- à une action en comblement de passif,
- à une faute de gestion dans le cadre de leurs fonctions.

Les réclamations peuvent émaner :

- des actionnaires, d'autres dirigeants
- des salariés,
- des clients, fournisseurs ou créanciers,
- des autorités financières (AMF, SEC...),
- de l'administration (Inspection du Travail...).

→ **La responsabilité des dirigeants ne se confond pas avec celle de la société : les sociétés ne sont pas autorisées à indemniser leurs dirigeants poursuivis ou mis en cause.**

Les problématiques sociales

Quelques exemples de violations sociales

Discriminations en raison de :

- Origine
- Age
- Convictions religieuses
- Sexe
- Etat de santé
- Apparence physique
- Etat de grossesse – Maternité
- Activités syndicales
- Orientation sexuelle
- Harcèlement moral, sexuel
- Licenciement abusif, sans cause réelle et sérieuse

La personne morale employeur, ainsi que les Dirigeants eux-mêmes, sont souvent mis en cause pour des problématiques liées au droit du travail : discrimination et souffrance au travail ont été deux sujets phares de l'actualité 2010. Un licenciement sur 4 est contesté en France, les nouvelles lois sur l'emploi des seniors vont impacter votre gestion des ressources humaines.

L'intervention de la Haute Autorité de Lutte contre la Discrimination et pour l'Égalité (HALDE) doit être prise en compte car elle est dotée de pouvoirs d'investigations très étendus. Le nombre de saisines pour discrimination auprès de la HALDE a augmenté de 35% en 2010.

→ **N'attendez pas que ces risques sociaux se matérialisent dans votre entreprise, anticipez les risques, protégez-vous.**

Votre protection

Un premier socle de garanties : la Solution Gras Savoye Responsabilité des dirigeants

Prise en charge des dommages et intérêts prononcés à l'encontre des dirigeants, ainsi que leurs frais de défense, devant toute juridiction (pénale, civile, administrative), pour l'ensemble des responsabilités qu'ils encourent dans l'exercice de leurs fonctions,

**Des montants de garantie qui peuvent aller jusqu'à 25 millions d'euros
Aucune franchise n'est applicable pour les personnes physiques**

Une option essentielle :

L'extension « réclamations liées à l'emploi »

Prise en charge des dommages et intérêts prononcés et des frais de défense de la Société, pour toutes les réclamations relatives à une violation de la réglementation applicable aux relations de travail (à l'exclusion des réclamations pour licenciements collectifs).

Des montants de garantie qui peuvent aller jusqu'à 12.5 millions d'euros.